

Assemblée Générale de l'UNIRS du jeudi 31 mai 2012

Présents :

- **Pour les organisations syndicales nationales** : SNABF Solidaires (Odette Scherrer et Christiane Bruxelles) ; Solidaires Douanes (Francklin Etienne et Jacky Chataignier) ; Union SNUI-Sud Trésor Solidaires (Gérard Gourguechon, Henri Herrera et Patrice Eggenschwiller) ; Sud Culture et Médias Solidaires (Guy Korwill) ; Sud Rail (Patrice Perret) ; Sud PTT (Catherine Souchon) ; Sud Recherche EPST (France Alexandre).
- **Pour les Solidaires locaux** : 13 Bouches-du-Rhône (Agnès Bono et Roselyne Garcia) ; 14 Basse-Normandie (Robert Olivier, Odile Hervieu, Annie Josse et Jean-Pierre Nunès) ; 25 Franche-Comté (Martine Chevillard) ; 29 Finistère (Jean-François Freydoz et Michèle Lemaitre) ; 31 Haute-Garonne (Charles Marion) ; 44 Loire-Atlantique (Claudine Thébaud) ; 51 Champagne-Ardenne (Alain Evrard et Christian Bonnaventure) ; 54 Meurthe-et-Moselle (Jean-Louis Collinot et Jean-Claude Schaeffer) ; 59/62 Nord/Pas de Calais (Marie-Françoise Biczio, Jean-Louis Van de Wièle, Jean-François Noël, Jeanne-Marie Miglionetti, Anne Biolluz, Bernadette Sarrazyn et Michèle Béarez) ; 63 Auvergne Annick Béal et Pierre Boisson) ; 69 Rhône (Madeleine Comte et Maryse Neumeyer) ; 76 Haute-Normandie (Jean-Michel Dauvel et Régine Minguy) ; 91 Essonne (Jean Piot, Pierrette Doriol et Jean Lemaire).
- **Excusés** : Jacques Furlan et Pierre Delimauges (SNJ) ; Gérard Pertué (Sud Crédit agricole) ; Jean-Michel Reichelt et Marie-France Dourver (Sud BP-CE, qui a tenu son congrès national la semaine précédente et y a décidé de modifier l'organisation de ses adhérents retraités) ; Suzanne Bellet (Sud Pôle Emploi) ; Jean Lallemand (Sud Santé Sociaux) ; René Montagnon (SNUPFEN).

Présidence de séance : la présidence de séance est confiée à Odette Scherrer (qui représente les personnes retraitées du SNABF Solidaires). Odette revient sur l'ordre du jour et sur l'organisation de notre journée et de nos débats. Elle précise notamment que l'ordre du jour annoncé est légèrement modifié du fait d'une rencontre ce même matin entre une délégation de Solidaires et le Premier Ministre. Annick Coupé, porte parole de Solidaires, est dans cette délégation et ne pourra donc être présente à notre assemblée générale pour présenter le contexte dans lequel s'est développée notre action syndicale et plus particulièrement les enjeux ouverts après les dernières élections politiques. La délégation de Solidaires comprend aussi Patrice Perret, par ailleurs membre du C.A. de l'UNIRS pour Sud Rail ; Patrice sera présent l'après-midi et présentera le contexte et nous informera sur la rencontre du matin avec le Premier ministre. Odette organise un « tour de salle » qui permet à chaque personne de se présenter (elle-même et son parcours syndical, ainsi que son organisation ou son Solidaires local).

Rapport d'activité de l'UNIRS depuis l'AG du 31 mars 2012

Gérard Gourguechon rappelle que, cette année, le retour sur le contexte économique, social et syndical depuis l'assemblée générale de l'UNIRS du 31 mars 2011 sera fait par Patrice Perret en début d'après-midi. C'est également Patrice qui abordera la question des enjeux de la période qui s'ouvre pour Solidaires au lendemain de l'élection présidentielle en France.

Le rapport d'activité de ce matin abordera donc uniquement ce qui concerne directement l'UNIRS :

- **L'activité** particulière du C.A. de l'UNIRS pendant toute cette année, depuis l'AG de mars 2011.
- **Le développement** de l'UNIRS au cours de cette même période.

- **Les interventions des structures** présentes, nationales et locales, concernant leurs activités et leurs initiatives au cours de la même période.

A l'issue de toutes ces interventions, nous débattons ensemble de nos insuffisances, de nos difficultés, de ce qu'il nous faudrait faire pour être plus performants dans notre développement, notre organisation, notre activité revendicative. Notamment, il y aura lieu de faire un nouvel appel aux différentes structures et solidaires locaux pour qu'ils incitent leurs retraités à se faire connaître et surtout à s'organiser en tant que retraités au sein de ces structures, et ensuite pour renforcer l'UNIRS

L'activité particulière du C.A. de l'UNIRS depuis l'AG du 31 mars 2011

Les réunions du C.A.

Au cours de la période, le C.A. de l'UNIRS a tenu régulièrement ses réunions bimestrielles, ce qui fait six réunions au cours de l'année : le 11 mai 2011, le 29 juin, le 7 septembre, le 9 novembre, les 18 et 19 janvier 2012, et le 21 mars 2012. A chaque fois, nous sommes environ 18 à 20 camarades présents au nom d'organisations syndicales membres de Solidaires ou pour des retraités de Solidaires locaux. Cette année, nous avons renouvelé l'initiative de l'an passé en tenant une réunion du C.A. sur deux jours au Centre d'hébergement Maurice Ravel avec 24 camarades, les 18 et 19 janvier 2012.

Les points abordés lors des réunions du C.A.

Lors de nos réunions bimestrielles, nous avons toujours un point de l'ordre du jour sur le contexte économique, social et syndical. Au cours de l'année, nous avons donc été amenés à aborder plusieurs fois les questions touchant à la domination de la finance (fonctionnement de l'Union européenne, la BCE, la Zone euro, les agences de notation, les marchés financiers, etc), aux suites de la « crise » bancaire et financière (la situation dans différents pays d'Europe, la Grèce, la dette publique des Etats, les politiques fiscales, etc). Nos analyses nous permettent de constater une totale convergence avec les analyses de l'Union syndicale Solidaires.

Des communiqués de presse.

Nous nous exprimons assez régulièrement par le biais de communiqués de presse : sur le pouvoir d'achat des personnes retraitées ; sur un autre partage des richesses ; sur la politique du gouvernement à l'égard des personnes retraitées et des personnes en perte d'autonomie ; sur la nécessité d'une convergence des revendications, des mobilisations et des actions, notamment entre « actifs » et « retraités » ; sur l'emprise de la finance sur l'ensemble de la société ; sur la politique de rigueur unilatérale du gouvernement et l'accroissement des inégalités.

Le suivi de notre dossier : « Pour une politique générale d'accompagnement des personnes en manque d'autonomie dans la Sécurité sociale ».

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2011, ce dossier avait pu être présenté dans sa globalité. La résolution d'orientation votée à l'issue de cette AG comportait l'engagement collectif de porter ce dossier vers l'ensemble de Solidaires, vers les autres organisations syndicales de retraités, vers les associations du secteur et vers le gouvernement et les pouvoirs publics.

Le 20 avril 2011, nous avons adressé notre dossier de 86 pages aux **autres organisations syndicales de retraités**, en proposant à chacune une rencontre bilatérale pour échanger sur ce dossier. Nous n'avons eu aucune réponse. Seule, la FSU nous a fait savoir qu'elle souhaitait un travail intersyndical sur ce dossier et

qu'elle regrettait « l'ostracisme » de l'inter-UCR à l'égard de Solidaires et de la FSU. Le 19 août 2011, nous avons adressé un nouveau document de trente pages aux autres organisations syndicales de retraités. Ce document actualise notre premier dossier avec les comptes rendus faits sur de nouveaux rapports et avec le texte voté par le Congrès de Solidaires. Nous renouvelons notre demande de rencontre bilatérale, toujours sans réponse.

Le 22 avril 2011, nous avons adressé notre dossier à **Madame Roselyne Bachelot**, en lui demandant de la rencontrer et d'être par ailleurs entendus par deux des groupes de travail mis en place par le gouvernement sur la « dépendance ». Son chef de cabinet, le 16 mai, nous a renvoyé vers les deux animateurs de ces groupes de travail, lesquels n'ont donné aucune suite, malgré notre relance. Le 24 août 2011, le Premier ministre François Fillon a présenté un « plan de réduction des déficits publics » qui décide notamment du report du « dossier de la dépendance ». Dans un communiqué de presse du 30 août 2011, nous dénonçons cette priorité donnée par le gouvernement à la finance et aux financiers dans cette nouvelle étape de rigueur budgétaire. Le 19 septembre 2011, dans un courrier adressé à Mme Bachelot, nous affirmions que le fait d'arrêter le dossier n'arrêterait en rien les problèmes et les difficultés des personnes fragilisées et de leurs proches. Le 18 novembre 2011, nous avons reçu un nouveau courrier du chef de cabinet de M^{me} Bachelot tentant de justifier le report du dossier et voulant souligner tout ce qui a été fait par le gouvernement « en faveur des personnes âgées ».

Le 18 mai 2011, nous avons participé, pour Solidaires, à une réunion de travail relativement « unitaire » initiée par le PCF sur la question du « financement de l'aide à l'autonomie » (avec Attac, Copernic, la CFDT, le PCF, le NPA, le PG, etc).

Le 27 mai 2011, nous étions trois du C.A. de l'UNIRS à assister et à participer au débat interdépartemental sur la dépendance en Ile-de-France présidé par M^{me} Bachelot, dans le cadre du « grand débat national » lancé par le gouvernement.

Nous étions présents au **Congrès de l'Union syndicale Solidaires** de Villefranche sur Saône, des 7, 8 et 9 juin 2011 (2 camarades pour l'UNIRS, et 3 autres camarades également membres du C.A. pour le secrétariat ou pour leur organisation syndicale). Nous avons bien entendu participé aux travaux de la Commission de la Résolution « Droits sociaux et solidarité » qui comportait notamment une partie « Handicap, perte d'autonomie, plus particulièrement des personnes âgées dépendantes ». Le texte finalement voté par le Congrès de Solidaires ne reprend pas toutes les propositions de l'UNIRS mais précise que le débat devra se poursuivre dans Solidaires au cours des trois prochaines années, notamment sur la question d'un financement spécifique

à l'aide à l'autonomie. Le vote du Congrès montre la volonté d'une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale, ce qui repousse toute idée de « complémentaire » (mutuelles ou assurances) et toute idée de « reste à charge » (et donc de tout recours ultérieur éventuel sur succession). Le représentant de Solidaires au CESE s'est abstenu lors du vote du projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental en juin 2011.

Dans le cadre de la campagne pour **les élections présidentielles**, nous avons rédigé un document de 6 pages reprenant l'essentiel de nos propositions, demandes et revendications « Pour une politique d'accompagnement et d'aide à l'autonomie des personnes fragilisées par la solidarité nationale ». Ce document a été envoyé le 23 février 2012 à 10 candidats et candidates connus à cette date (sauf le FN). Nous avons reçu trois réponses : Jean-Luc Mélenchon, Nicolas Dupont-Aignan, et Philippe Poutou. Le 30 mars, nous avons envoyé un communiqué à la presse rappelant que le gouvernement Fillon et le candidat Sarkozy ont réservé un enterrement de première classe au « Droit universel d'aide à l'autonomie des personnes fragilisées » et soulignant l'énorme décalage entre les promesses électorales du candidat Sarkozy en 2007 et la réalité de la politique menée à l'égard des personnes fragilisées.

Le 27 mars 2012, nous avons adressé un courrier au **Collectif « Pour un droit universel d'aide à l'autonomie »** pour les mettre au courant de notre travail sur ce dossier, leur dire que nous partageons une grande partie de leurs analyses et propositions, et leur demander une rencontre. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Il nous faudra reprendre l'initiative d'un contact avec ce Collectif, pour essayer de peser plus pour faire vivre l'ensemble du dossier et de la revendication.

L'approfondissement de notre dossier sur le pouvoir d'achat des personnes retraitées.

C'était aussi un engagement pris collectivement dans la résolution d'orientation votée le 31 mars 2011. Patrice Perret y reviendra cet après-midi.

L'ouverture d'une réflexion sur : « Un mieux Vivre ensemble », la place des personnes retraitées et des personnes âgées dans notre société.

Nous avons aussi engagé un début de réflexion collective sur une société du « **mieux vivre ensemble intergénérationnel** » comme le souhaitait la résolution d'orientation votée par l'AG de l'UNIRS en 2011. Jean Piot fera un point sur l'état d'avancement de notre réflexion.

Les relations avec les autres organisations syndicales de retraités.

Au cours de la période, nous avons encore renouvelé notre demande de rencontre avec les autres organisations syndicales de retraités, essentiellement à partir de notre dossier « Aide à l'autonomie ». Nous n'avons reçu aucune réponse, même pas un courrier accusant réception des dossiers ! A deux occasions, l'inter-UCR nous a envoyé un courrier comprenant le texte de leur communiqué commun appelant aux manifestations « unitaires » des retraités. Nous avons, bien entendu, appelé à manifester le jeudi 6 octobre 2011 « pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat », comme l'inter-UCR. A Paris, la manifestation (Bastille – Nation) regroupait un peu de monde (la CFDT et la CGT avaient fait « monter » plusieurs cars de province). Nous étions tout de même un petit groupe visible de l'UNIRS-Solidaires.

Il y avait aussi des manifestations dans les régions, préparées plus souvent de façon plus largement unitaire. L'UNIRS avait mis au point un tract pour ces manifestations (Baisse du pouvoir d'achat des retraités – Les mesures d'austérité frappent dur – L'aide à l'autonomie repoussée). Le 13 octobre, nous avons adressé un courrier à chacune des huit organisations syndicales de retraités pour leur proposer de donner des suites communes aux manifestations du 6 octobre et pour essayer de faire vivre nos exigences communes dans le futur débat public lié à la période électorale qui allait s'ouvrir. Là encore, le silence des autres organisations syndicales fut total.

L'intersyndicale a réalisé trois argumentaires pour interpeller les candidats aux élections législatives de juin 2012 sur le pouvoir d'achat, la santé et la perte d'autonomie, sans inviter ni même informer les retraités de la FSU et de l'UNIRS. Les intersyndicales locales, avec la FSU et l'UNIRS, assez souvent, se saisissent de ces documents pour interroger les candidats de leurs circonscriptions.

Faire vivre l'UNIRS au sein de Solidaires.

Nos communiqués de presse, nos comptes rendus du C.A., les dossiers que nous sommes parfois amenés à faire, tout ceci circule au sein de Solidaires, étant envoyé aux structures nationales membres de Solidaires et aux Solidaires locaux par la messagerie électronique. Nous assistons et participons chaque mois aux réunions du Bureau national ou du Comité national de Solidaires (chaque premier jeudi du mois). Nous étions au Congrès de Solidaires, en juin 2011, à Villefranche sur Saône. Dans les régions, des camarades retraités, de plus en plus souvent, participent à la vie du Solidaires local. Désormais, les drapeaux de l'UNIRS sont visibles dans les manifestations auxquelles appelle l'Union syndicale Solidaires. Nous avons plus particulièrement appelé également à participer à la manifestation nationale initiée par Solidaires le 24 mars « Pour l'emploi », de la Bourse à Jaurès/Stalingrad à Paris, et les retraités « Solidaires » étaient assez nombreux, eux et elles aussi.

A la suite de la présentation de Gérard Gourguechon de l'activité spécifique du C.A. de l'UNIRS, il y a très peu d'interventions, les camarades ayant déjà fait état du

fonctionnement de leur Solidaires local et de leurs relations intersyndicales locales à l'occasion du premier « tour de salle ».

Rapport de trésorerie

En l'absence de Gérard Pertué, le trésorier, c'est Marie-Françoise Biczio qui présente le rapport de trésorerie. Elle rappelle que le tarif des cotisations est actuellement fixé à 20 euros pour les structures ayant moins de 20 adhérents retraités, de 60 euros pour les structures ayant de 20 à 199 adhérents, et 100 euros pour les structures ayant au moins 200 adhérents retraités. Pour 2012, le trésorier national a déjà enregistré 41 adhésions de structures pour un total déclaré de 4834 personnes retraitées et pour 4644,20 euros versés. Marie-Françoise précise que la trésorerie nationale de Solidaires a versé une aide / subvention de 2 500 euros à l'UNIRS en début d'année 2012.

Tout ceci conduit à de nouvelles demandes d'explications sur les modalités d'adhésion à l'UNIRS (il y a notamment des demandes d'adhésion de camarades retraités actuellement syndiqués à la CGT ou à la CFDT) et sur notre système de cotisation. Pour le

moment, nous n'avons toujours pas retenu l'idée d'une adhésion directe de personnes à la structure nationale « UNIRS ». Les personnes qui continuent de payer une cotisation syndicale directement à leur fédération ou à leur syndicat « d'origine » n'ont pas à verser une deuxième cotisation : ils sont, de droit, membres de l'UNIRS du fait que leur syndicat ou leur fédération est membre de Solidaires. Les personnes qui n'ont pas de « syndicat de rattachement » (le plus souvent, des camarades qui rejoignent Solidaires alors qu'ils sont déjà retraités) adhèrent individuellement à Solidaires par le groupe « retraités » de leur Solidaires local qui fixe son tarif de cotisation et délivre le reçu fiscal. De la discussion, il apparaît que notre système de cotisation n'est pas encore bien cadré. Odette Scherrer propose que chaque organisation et chaque structure formule ses observations quant à notre fonctionnement et quant à notre organisation.

Dossier revendicatif

« Pour un mieux vivre ensemble - La place des retraités dans notre société »

(Jean Piot présente l'état de nos travaux).

Comme le souhaitait la résolution d'orientation votée par la dernière AG de l'UNIRS, dès novembre 2011, nous avons engagé un début de réflexion collective afin de répondre à la question : « **Quelle est la place des retraités dans notre société ?** » ou encore : « **Comment mieux vivre ensemble l'intergénérationnel ?** ».

Dans un premier temps, ce travail a repris des éléments de réflexion et des revendications déjà développés dans les chapitres 5 et 6 de notre Plaquette sur l'aide à l'autonomie, ensuite nous les avons précisés et approfondis au cours des CA de janvier et de mars afin de réaliser un nouveau document (une quinzaine de pages) qui pourrait être présenté à Solidaires, validé par ses soins et diffusé ensuite à différents organismes.

Ce document voudrait donc permettre une réflexion collective sur les défis et les problèmes à dépasser et attirer l'attention de nos militants sur diverses réalisations tendant à valoriser ce « **mieux vivre ensemble l'intergénérationnel** » dans notre société, notre cité, nos quartiers, nos villages.

En voici donc l'essentiel :

Un constat : nous vivons dans une société de plus en plus fragmentée selon de nombreux critères qui frisent parfois l'exclusion, liés souvent aux différences d'âges. Une situation qui ne permet pas confrontation et connaissance réciproque et repousse un réel « vivre ensemble ».

1°/ Un défi à dépasser, présenté sous forme de

problème, de questionnements porteurs d'un risque de fracture sociale. Il faut donc tout d'abord démasquer ces principaux « dangers » véhiculés par la société :

- **Les jeunes** (grands adolescents et jeunes adultes) encore étudiants ou chômeurs, seraient donc passifs et un poids financier pour leur entourage et pour la collectivité.
- **Les salariés** des fonctions publiques jalouxés et mis en opposition avec les salariés du privé.
- **Les actifs cotisants** opposés aux inactifs bénéficiaires.
- **Les chômeurs indemnisés**, montrés du doigt et relégués au rang d'assistés.
- **Les travailleurs étrangers**, exploités et sous payés, ignorés ou rejetés par la population.
- **les seniors** vus comme des bénéficiaires de nos systèmes de solidarité ; les jeunes retraités en particulier grands consommateurs de loisirs organisés ; les seniors très âgés et malades grands consommateurs de soins médicaux.

Face à ces problèmes de rejet, de mise à l'écart ou d'images négatives, des initiatives collectives pourraient être mises en œuvre afin d'ouvrir notre société à une plus grande solidarité et la préparer à répondre collectivement aux multiples questions qui surgissent :

- Comment développer le « **vivre ensemble** » de ceux d'ici et de ceux qui viennent d'ailleurs ?

- Comment maintenir un haut niveau de protection sociale quand tant de paramètres semblent s'y opposer ?
- Comment mener une vie professionnelle tout en s'occupant à la fois de ses enfants et de ses parents vieillissants ?
- A qui ou à quelle structure, faire appel pour affronter les difficultés inhérentes à la fragilisation de ses parents ?
- Comment, dans un quartier, dans un village faire coexister et vivre ensemble les enfants, les adolescents, les adultes et les seniors ?
- Quelle population doit être consultée, et comment, lorsque le réaménagement d'un bâtiment, d'une rue, d'un espace vert vient d'être décidé ?
- Quels services un lieu public doit-il offrir pour être utile et agréable à tous ?
- Quel est le véritable apport des retraités dans la vie économique et sociale ?
- Comment l'argent des retraités irrigue-t-il la société ?
- Quel est l'apport « d'aide » des seniors, en raison de leur disponibilité, dans la vie familiale, sociale, politique, syndicale ou associative ?
- Quelle place fait-on aux jeunes et aux seniors dans notre société ?

2°/ Le défi des relations intergénérationnelles

Le maintien et le développement du lien social : une nécessité pour l'équilibre de l'être humain,

Dans une « **société pour tous les âges** », ce lien est le fondement de la vie citoyenne et une nécessité pour l'équilibre de l'être humain : l'homme est, dès sa naissance, lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection par la solidarité face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'individu.

Ce lien social ne se décrète pas, il ne se crée et ne se développe que par des actions en commun. Nous devons donc chercher à être acteurs ensemble et trouver **un socle commun** pour agir, maintenir et raviver la solidarité.

3°/ Les retraités acteurs dans la vie sociale de la cité

Bénéficiant de la solidarité nationale pour nos moyens d'existence, en retour, nous pouvons apporter notre contribution à la vie sociale de notre cité et plus largement encore à l'économie sociale et solidaire dans toutes ses dimensions :

- les associations à caractère ludique, culturel, sportif, social ou solidaire,
- les associations à caractère militant, syndicales ou politiques,

- les conseils consultatifs de retraités auprès des municipalités,
- les CODERPA auprès des conseils généraux.

A) Des exemples de réalisations intergénérationnelles vécues par des militants sur le terrain :

- Ville d'Ifs en Basse Normandie : cours de français, démarches d'insertion. EHPAD doublé d'une crèche avec repas en commun PA et enfants.
- Ville de Ris-Orangis Essonne : depuis 1994 un atelier alphabétisation, initiation et perfectionnement de français, animé par des animateurs bénévoles retraités, actifs ou étudiants encadrés par une personne compétente.
- Centre social Charpennes Tonkin en banlieue lyonnaise : structurer le travail des bénévoles auprès des PA.
- Paris : échanges d'appartements : une solution pour un habitat adapté.

B) D'autres réalisations intéressantes fruit de nos recherches :

- Quartier St Apollinaire près de Dijon : comment cultiver le "Vivre ensemble dans une Cité" ? 76 logements sociaux pour tous âges, adaptés aux handicaps, équipés en interphones reliés aux différents services sociaux tous proches : crèches, restaurants scolaires, salle de quartier avec animatrice, bibliothèque, accueil de jour pour personne âgées, etc...
 - Espace Simone de Beauvoir, la résidence du vivre ensemble à Rennes abrite une mini société cultivant convivialité et solidarité entre générations, grâce au travail d'une ancienne infirmière qui a fait exister la maison « Hélène ».
- Tout nouveau locataire est informé « *qu'il s'engage à adhérer au fonctionnement intergénérationnel et à participer aux différentes animations pour vivre dans un climat de convivialité.* ». En cas d'absence, l'un arrose les fleurs de l'autre, l'aide à remplir un dossier, l'accompagne en ville...
- Le groupe de huit immeubles est situé au centre ville avec square pour les enfants : 159 logements en accession privée ou aidée, 107 logements sociaux pour retraités, familles, étudiants etc...
- On y trouve plusieurs structures sociales pour personnes dépendantes ou handicapées, à proximité immédiate d'une maison de quartier, d'une halte garderie, de cabinets médicaux et d'un restaurant associatif.

C) Souhaits et revendications des militants de l'UNIRS :

- **Des logements adaptés pour vivre et vieillir dans son quartier.**
Un constat général : souvent les logements et leur environnement ne sont pas adaptés pour faciliter la mixité sociale et le vivre ensemble.
- **Des foyers logement.**
Le foyer logement est une structure d'hébergement pour personnes âgées encore au-

tonomes (GIR 5 ou 6), seules ou en couple. Il s'agit en général d'un groupe de logements autonomes, assortis d'équipements et de services collectifs (restauration, blanchissage, animation,...) dont l'usage est facultatif.

- Des transports adaptés facilitant les déplacements

Dans nos villes et nos villages, lors des modifications de chaussées, de trottoirs, de cheminements piétonniers, nous revendiquons des modifications propices à faciliter les déplacements à pied, source de rencontres et d'échanges et de convivialité entre générations.

- Des maisons d'hébergement temporaire.

Formule d'hébergement limitée dans le temps pour personnes fragilisées dont le maintien à domicile est momentanément compromis : isolement, départ en vacances de la famille aidante, travaux dans le logement, etc. Ces structures d'accueil de courte durée seraient fortement souhaitables pour les personnes hospitalisées en urgence, désireuses de retrouver ensuite leur logement, au lieu d'être souvent orientées vers des centres de gériatrie.

- Les maisons de retraite : des établissements de proximité

L'implantation de petites unités de « lieux de vie » dans l'environnement immédiat et non pas en lointaine campagne, comme c'est souvent le cas, faciliterait les visites de la famille, des amis et voisins du quartier et permettrait aux résidents de garder des liens solides et réguliers avec leur entourage, ce qui leur éviterait un repli sur eux et un décrochage de toute vie sociale dès leur arrivée dans une maison de retraite.

D) Retraités actifs dans des formes nouvelles d'action syndicale

Quand sonne l'heure de la retraite, nous devons prendre conscience que l'action syndicale change de forme et prend une autre dimension. Elle nous fait quitter un lieu bien circonscrit, l'entreprise, pour nous jeter dans un espace « hors les murs ».

Désormais ce nouvel espace est vaste : c'est la cité qui devient notre terrain de jeu. C'est là que le retraité militant doit pouvoir trouver de nouveaux repères et une autre forme de militantisme. Il est donc nécessaire de réfléchir aux aspects que peut prendre cette nouvelle forme d'action syndicale qui ne s'exerce plus dans le cadre d'une entreprise. Ce syndicalisme qui nous tient toujours à cœur doit donc se développer dans la cité, en lien naturellement avec les autres structures syndicales, mais avec, pour premier objectif, une attention toute particulière aux problèmes vécus dans les quartiers, les cités par les personnes qui y résident, parfois dans des conditions difficiles voire inacceptables.

Pour l'UNIRS, ce développement de l'action syndicale « hors les murs » est un véritable défi : à savoir comment créer cette force qui saura agir et irriguer ce terrain de la vie encore peu exploré par le syndicalisme et au final trouver des moyens d'action.

Si nous souhaitons que l'UNIRS devienne un réel syndicat de **Retraité-e-s Solidaires**, il nous appartient donc de mieux cerner « le champ » d'intervention de nos militant-e-s qui ne sont plus des salarié-e-s mais des militants hors de leur entreprise d'origine.

En effet c'est ce type de syndicalisme qui fait défaut pour être acteurs dans différentes instances comme les CODERPA, ou représentatifs dans les comités de quartiers, dans les différentes structures locales politiques ou culturelles, ou encore dans les instances qui réfléchissent à la création ou aux aménagements de différentes structures d'aide à l'autonomie.

Élection du Conseil d'administration

Gérard Gourguechon donne lecture des candidatures :

Pour les structures nationales : Odette Scherrer et Christiane Bruxelles pour le SNABF Solidaires ; Jacques Furlan et Pierre Delimauges pour le SNJ ; Gérard Gourguechon et Henri Héréra pour l'Union SNUI-Sud Trésor Solidaires ; Franklin Etienne et Jacky Chataignier pour Solidaires Douanes ; Suzanne Bellet pour Sud Pôle Emploi / ANPE ; Gérard Pertué pour Sud Crédit Agricole ; Guy Korwill pour Sud Culture Solidaires ; Patrice Perret et Alain Vertain pour SUD-Rail ; Jean Lallemant et Marc Ossola pour Sud Santé Sociaux ; Catherine Souchon pour Sud Ptt.

Pour les structures locales : Odile Hervieu et Jean-Pierre Nunès pour 14 Basse Normandie ; Martine Chevillard et Maryse Marchand pour 25 Franche Comté ; Claudine Thébaud et Catherine Conan pour 44 Loire-Atlantique ; Jean-Louis Collinot et Jean-Claude Schaeffer pour 54 Meurthe et Moselle ; Jean-Louis Van de Wièle et Jeanne-Marie Miglionetti pour 59/62 Nord/Pas de Calais ; Jean Froquet pour 63 Auvergne ; Jean-Michel Fouquet et Jean Lallemant pour 76 Haute-Normandie ; Jean Piot et Pierrette Doriol pour 91 Essonne.

Votes:

- **sur le rapport d'activité** : le rapport d'activité du C.A. est approuvé à l'unanimité de l'assemblée.
- **sur le rapport de trésorerie** : le rapport de trésorerie est approuvé à l'unanimité de l'assemblée.
- **sur l'élection du nouveau Conseil d'administration** de l'UNIRS : toutes les candidatures au Conseil d'Administration sont enregistrées et acceptées par l'Assemblée générale.

Le contexte économique, social et syndical depuis l'AG du 31 mars 2011, et les enjeux de la période pour Solidaires

En l'absence d'Annick Coupé, c'est Patrice Perret qui présente ce rapport, après avoir participé le matin à la rencontre avec le 1^{er} ministre.

Avant de raconter ce qu'il s'est passé ce matin, lors de l'audience de Solidaires à Matignon, dans « ces salons, où l'on n'obtient pas satisfaction », Patrice résume rapidement les événements importants depuis un an, dont la synthèse tient dans les réflexions menées pendant cette période électorale. En toute indépendance des partis politiques et sans donner une consigne de vote pour un-e candidat-e, Solidaires a porté un débat citoyen en mettant en avant ses analyses et ses alternatives, placées dans la défense à long terme des travailleurs, précaires et retraités, c'est à dire dans une transformation sociale qui s'appuie sur l'égalité homme-femme, sur la fin des discriminations, sur l'écologie, sur les solidarités mondiales.

Solidaires n'a pas donné pas de consigne de vote, mais a tiré un bilan très négatif de Sarkozy, président des riches au service du patronat, de la finance et de la spéculation, dont la politique a eu pour résultats :

- **une augmentation de 35% du chômage** : 5 millions de chômeurs, 8 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté, suppression de 150 000 postes de fonctionnaires en 5 ans, mal-être au travail...
- **la baisse du pouvoir d'achat** : aucun coup de pouce au Smic, 6% de retard sur l'inflation pour les fonctionnaires ;
- **un accès plus difficile à la retraite** retardée de 2 ans, avec une pension diminuant au fur et à mesure de l'allongement de la durée de cotisation, etc ;
- **toujours plus de démantèlement de la protection sociale** : remboursements, franchises, forfait hospitalier, disparition des structures de proximité... et aucune avancée pour la prise en charge de l'aide à l'autonomie, de la petite enfance, etc ;
- **lois liberticides, immigrés** accusés de tous les maux, y compris vers les jeunes Français « typés » alimentant le racisme et la xénophobie, faisant le lit de l'extrême droite,
- **un choix de construire une certaine Europe** contre les droits sociaux, pour l'austérité qu'ils veulent inscrire dans la Constitution.

A l'inverse de la politique de Sarkozy, nous voulons un développement des services publics, un impôt qui n'avantage pas les grandes fortunes n'offre pas de niches fiscales, une réduction de la TVA taxant les plus démunis, un juste impôt sur les sociétés.

Solidaires veut tourner cette sombre page des orientations de Sarkozy, souhaite une politique de rupture avec le profit pour quelques-uns, avec les marchés financiers, appelle à une politique publique de réorientation de l'économie basée sur une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux et écologiques. Tout cela est résumé dans notre brochure « enjeux 2012 ». Nous savons par expérience qu'un changement de majorité présidentielle ne suffira pas, que les luttes sociales seront indispensables pour imposer un rapport de force.

Ce matin, le 1^{er} ministre nous a annoncé très clairement que le gouvernement devait mettre en œuvre les 60 propositions du candidat Hollande, que ses promesses seraient tenues mais qu'il n'était pas question d'aller au delà car il fallait redresser le pays. Il a insisté sur les deux différences avec le gouvernement précédent : la recherche de croissance pour permettre un progrès social ; la concertation pour préciser les nombreuses urgences sociales.

Solidaires a exprimé, par les quatre voix présentes, l'ensemble de nos positions principales : sortir de la griffe des financiers en France et en Europe, concerter avec l'ensemble des OS et des organisations de chômeurs, l'emploi (statut du salarié, licenciements, RTT, pôle emploi...), salaires (rééquilibrer le partage salaires/profits, SMIC à 1600 nets, fonction publique...), fiscalité (abrogation de la TVA sociale, cadeaux fiscaux, pour une fiscalité juste et redistributive...), services publics (relocalisation, petite enfance et personnes en perte d'autonomie, suppression du timbre fiscal de 35 euros pour les démarches judiciaires...), retraites (décret reprenant en compte chômage et maternité, abrogation décote, abrogation lois depuis 1993...), santé (suppression des remboursements et forfaits hospitaliers, abrogation du jour de solidarité, suppression du jour de carence FP, santé au travail et conditions de travail...), égalité femmes / hommes, sans papiers, droits des salariés (droits nouveaux des salariés, élections TPE, abrogation des lois antigreve, amnistie pour les militants sanctionnés à l'occasion des conflits sociaux)...

Et nous avons terminé sur l'exclusion, qui doit cesser, de Solidaires de plusieurs instances, dont le COR, le Haut conseil dialogue social, certains CESER, l'IRES

Dossier revendicatif « Pouvoir d'achat des personnes retraitées »

Ce dossier est présenté par Patrice Perret.

Les retraité-es vivent dans des conditions de plus en plus difficiles à cause des contre réformes qui, au moment du départ en retraite, attribuent une pension diminuée, et pendant la retraite baissent en permanence le pouvoir d'achat.

Survol des 35 régimes de retraite

Le tableau ci-contre est extrait de la brochure du gouvernement « Ma retraite, mode d'emploi ».

Évidemment, le régime des 16 millions de salariés représentant 72% des retraité-es, sera plus développé avec toutes ses composantes : 5 régimes de salarié·es (agriculture, industrie commerce services, non titulaires de l'État et des Collectivités publiques, personnel navigant de l'aviation civile, les 9 régimes spéciaux). Les autres principaux régimes sont les fonctionnaires (État dont magistrats et militaires, territoriale et hospitalière, ouvriers de l'État) et les non salariés (exploitants agricoles, artisans commerçants et industriels, professions libérales, artistes et auteurs d'œuvres originales, marins, membres des cultes).

Les complémentaires du privé (Arrco et Agirc) concernent 14 millions de personnes. La surcomplémentaire facultative (essentiellement PERP) n'en touche que 3 millions et représente 4,7% des cotisations et 2,3% des pensions.

	Ensemble des retraités de droit direct ou dérivé
Ensemble (tous régimes confondus)	16 170
dont retraités résidant en France	14 799
CNAV	12 936
MSA salariés	2 517
ARRCO	11 489
AGIRC	2 574
Fonction publique d'État civile ⁽¹⁾	1 590
Fonction publique d'État militaire ⁽¹⁾	499
CNRACL ⁽²⁾	927
IRCANTEC	1 809
MSA non-salariés	1 708
RSI commerçants	1 110
RSI commerçants complémentaire	nd
RSI artisans	868
RSI artisans complémentaire	nd
CNIEG	152
SNCF ⁽³⁾	284
RATP	41
CRPCEN	65
CAVIMAC	57
Services de l'ASPA	-

LE PANORAMA DES RÉGIMES DE RETRAITE

RETRAITE DE BASE		RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	
SALARIÉS			
Salariés de l'agriculture	MSA Mutualité sociale agricole	+	ARRCO Retraite complémentaire des salariés
Salariés de l'industrie, du commerce et des services		+	AGIRC Retraite complémentaire des cadres
Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques	CNAV Régime général de la Sécurité sociale	+	IRCANTEC
Personnel navigant de l'aviation civile		+	CRPN
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier			
BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIEG (Gaz-Élec), CRPCF (Comédie-Française), CRPCEN (clercs et employés de notaires), ENIM (marins), OPÉRA DE PARIS, PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRP RATP, CRRPSNCF			
FONCTIONNAIRES			
Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires	SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT	+	RAFP Retraite additionnelle
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	CNRACL Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales	+	
FSPOEIE Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État			
Ouvriers de l'État			
NON SALARIÉS			
Exploitants agricoles	MSA Mutualité sociale agricole		
Artisans, commerçants et industriels	RSI Régime Social des Indépendants (fusion Ava et Organic)		
Professions libérales	CNAVPL Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales Retraite de base + complémentaire + supplémentaire selon les sections professionnelles CRN (notaires), CAVOM (officiers ministériels), CARMF (médecins), CARDSE (dentistes et sages-femmes), CAVP (pharmaciens), CARPIMKO (infirmiers, kinésithérapeutes...), CARPV (vétérinaires), CAVAMAC (agents d'assurance), CAVEIC (experts-comptables), CIPAV (architectes et professions libérales diverses)		
	CNBF (avocats) Caisse nationale des barreaux français		
	Artistes, auteurs d'œuvres originales	CNAV Régime général de la Sécurité sociale	+
Marins	ENIM		
Membres des cultes	CAVIMAC Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes	+	ARRCO Retraite complémentaire des salariés

Baisse de la retraite du futur retraité

Elle s'explique par toutes les contre-réformes des retraites pour les actifs, aux effets cumulatifs :

- **l'allongement de la durée de cotisation et la décote** : les 75% théoriques de l'ancien salaire ne sont attribués pour les pensions, qu'à condition d'avoir cotisé durant la durée requise. Sachant que la durée moyenne de cotisation (selon le COR) est à 37,5 ans aujourd'hui, 38,75 ans en 2020, 37 ans en 2035 et au delà... l'ancien objectif de 37,5 ans était atteignable, pas celui de 40, puis 41 ans, puis toujours davantage puisque la contre réforme de 2003 a imposé d'augmenter la durée de cotisation en proportion de l'espérance de vie. Les nouvelles pensions ne sont plus entières à 75%, mais proportionnelles à la durée réelle de cotisation. Pire, une double peine s'applique avec une décote de 5% par année manquante. Ainsi, un retraité ayant travaillé 37,5 ans (moyenne actuelle), ne touchera pas 75% de son ancien salaire, mais seulement 56,6% ($75\% \times 37,5 / 41$ auquel on retire 17,5% correspondant à la décote de $3,5 \times 5\%$).

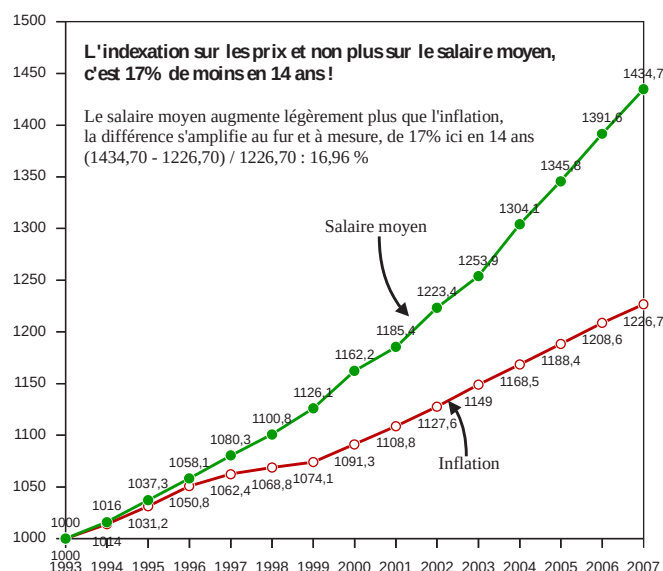
En 2010, plus de 60% des nouveaux retraités sont partis à 60 ans, et 4,2% à 65 ans.

La décote est subie par 7,8% des retraités de la CNAV : 6,5% des hommes et 9% des femmes aux carrières plus incomplètes.

- **le calcul sur les 25 meilleures années** : cette mesure de 1993 concerne le privé dont le salaire annuel moyen servant de base pour le calcul de la pension était une moyenne des 10 meilleures années. En intégrant dans ce calcul 15 années supplémentaires, s'ajoutent évidemment des années forcément moins bonnes que les 10 meilleures, ce qui baisse le salaire annuel moyen de référence et la pension.

- **le salaire moyen indexé sur l'inflation** : cette mesure de 1993 pour le privé a mis fin à

l'indexation des salaires pris en compte dans le calcul de la pension sur l'évolution du salaire moyen, qui augmente plus que l'inflation dans les périodes où les salarié-es profitent un peu du partage des nouvelles richesses créées pour se payer de nouveaux biens que nos anciens ne pouvaient pas acquérir (réfrigérateur, lave-linge, télévision, téléphone, voiture...). Ce graphique montre l'évolution depuis 1993. Pour un retraité partant en 2008 dont le salaire de 1 000 € de 1993 est pris en compte parmi les 25 meilleures années, il comptait pour 1 434,70 € lorsqu'il était indexé sur le salaire moyen, et seulement pour 1 228,70 € en l'indexant sur l'inflation, soit une baisse de quasiment 17%... ce qui baisse fortement la pension.



Baisse des pensions au fil du temps

Les pensions suivent le rythme officiel de l'inflation, ce qui ne permet pas de profiter des nouvelles richesses ; ce calcul ne prend pas assez en compte les dépenses obligatoires des ménages à faible revenu, et ne tient pas de l'augmentation de la qualité des produits. L'inflation mesurée par l'indice Insee :

- **ne permet pas de profiter des nouvelles richesses** : le graphique ci-dessus montre que, si les salarié-es voient leur salaire moyen augmenter et leur permet en partie d'augmenter leur pouvoir d'achat et de se procurer des biens nouveaux, les pensions des retraité-es restent figées sur l'inflation, ce qui ne leur permet pas d'acquérir les biens nouveaux, sauf s'ils se privent d'autre chose.

- **ne prend pas assez en compte les dépenses obligatoires des retraité-es**. L'indice Insee prend en compte l'évolution de 600 produits, en proportion de leur poids dans les dépenses d'un ménage aux revenus moyens. Même en admettant l'hypothèse d'un maintien du pouvoir d'achat pour un revenu moyen, les retraités, dont la grande majorité dispose d'un revenu inférieur,

subissent une baisse du pouvoir d'achat, car ils doivent consacrer une plus grande partie de leur revenu à des dépenses essentielles dont le prix augmente fortement et sans cesse. Le logement coûte de plus en plus cher du fait de la spéculation immobilière : +2,7% en 2010.

Les prix des énergies indispensables grimpent : +23,2% pour le fioul domestique, +20% sur 12 mois pour le gaz avec l'augmentation du 1/4/2011, le gouvernement a autorisé « seulement » +4,4% (raisons électorales) pour l'électricité alors qu'EDF voulait +10%.

La pollution pousse à des augmentations à long terme : l'eau grimpe car il faut dépenser plus pour la rendre buvable puis pour l'assainir, le traitement des déchets a augmenté de 5,9%.

L'épuisement rapide des ressources naturelles en augmente le prix, +13,4% pour les carburants, et les émissions incontrôlées de gaz à effet de serre provoquent des catastrophes naturelles augmentant les assurances des habitations, sans compter la non prise en compte, pour le moment, des zones qui deviennent inondables. Et ça ne va pas s'arranger, les particuliers sont moins incités à protéger l'environnement avec un coup de rabot de 10% sur le crédit d'impôt développement durable (pompes à chaleur, double vitrage...) et de 50% sur les panneaux photovoltaïques.

Les assurances auto subissent de fortes hausses, car les victimes se défendent mieux et voient la prolongation de leur vie augmentée, et car les pièces détachées coûtent de plus en plus chères.

Et toute la population subit les hausses concernant la santé : consultation d'un médecin à 23€, parfois avec dépassement d'honoraire, dérem-

boursements de médicaments, vignette bleue remboursée à 30% au lieu de 35%, dispositifs médicaux (pansements) remboursés à 60% au lieu de 65%, vignette à 15% non remboursable, ticket modérateur de 20% pour les actes à l'hôpital de 120€ (au lieu de 91€ auparavant) en plus du forfait hôpital de 18€... Et les retraités, plus fragiles que la moyenne de la population, subissent ces hausses de façon plus forte, d'autant plus que les cotisations des complémentaires sont fixées en proportion de l'âge.

Les impôts augmentent du fait de la politique fiscale : pas les impôts sur le revenu, le moins injuste des impôts, non payés par les faibles revenus, mais les impôts locaux du fait de transferts non compensés de charges nationales sur les collectivités territoriales (lycées, TER...). Ces impôts sont très injustes car payés par quasiment tout le monde, et surtout car plus chers pour les HLM en périphérie que pour les habitations du centre ville ; en effet, les bases de calcul datent de 1973, époque des HLM neufs et disposant de commodités modernes, et des centre villes non encore rénovés ; depuis, la réalité est toute autre, mais les impôts n'ont pas changé, aucun gouvernement n'ayant eu le courage de le faire.

- **ne regarde les prix que sur une qualité égale** : l'ordinateur est plus performant chaque année, et celui de l'année précédente perd beaucoup de valeur ce qui tire vers le bas l'indice Insee. De même l'électroménager contient toujours plus de fonctions, de possibilités, et le prix de l'appareil qui ne les intègre pas baisse.

État des lieux des pensions et des minima sociaux

En 2010, les 15,1 millions de retraité-es se décomposent en 7,8 millions d'hommes et 7,3 millions de femmes, pour le régime général : 12,9 millions (5,8 millions d'hommes et 7,1 millions de femmes). Il faut y ajouter les 2,7 millions de bénéficiaires des pensions de réversion (0,2 million hommes, 2,5 millions femmes).

Précision : le seuil de pauvreté dépend du pays. Il est calculé par rapport à l'ensemble des salaires, en regardant le salaire médian (la moitié des salarié-es se situe en dessous du salaire médian, l'autre moitié au dessus). Le seuil de pauvreté est le revenu correspondant à 60% du salaire médian, l'extrême pauvreté est à 40% du salaire médian. En France, le seuil de pauvreté était de 876€ en 2006 (ce qui détermine 13,1% de pauvres) et de 954€ en 2009 (13,5% de pauvres, donc une augmentation). Si on appliquait l'inflation à 876€, la pauvreté serait seulement à 915€ (ce que fait le gouvernement pour annoncer une baisse de la pauvreté). Le seuil de pauvreté mesure une pauvreté relative, il augmente

plus que l'inflation, comme le salaire moyen. Tous les pays mesurent la pauvreté relative, par rapport au niveau de vie. En France, l'extrême pauvreté a « progressé » de 9% de 2007 à 2009.

Le « minimum contributif » de 665€ (85% du SMIC depuis la loi de 2003) est garanti aux retraité-es ayant touché de faibles salaires et ayant cotisé pendant la durée requise (sinon ce minimum s'établit en proportion de la durée de cotisation). Il est versé à 5,4 millions (42%) des retraité-es (25% des hommes et 56% des femmes ce qui montre bien les inégalités). A partir de 2012, seuls les retraités dont le total des pensions de retraite (de base et complémentaire) est inférieur à 1 005 € par mois peuvent désormais bénéficier du minimum contributif.

Il concerne 572 270 retraité-es d'âge moyen de 75 ans, dont ¾ de femmes.

Le « minimum vieillesse » a été remplacé depuis 2007 par l'ASPA, Allocation de Solidarité aux Per-

sonnes Agées, allocation unique remplaçant aussi d'autres minima. Il est versé à partir de 65 ans, en complément de la pension, pour atteindre 742,27€ pour une personne seule et 1 181,77€ pour un couple (marié, concubinage, pacte civil de solidarité). Inférieur au seuil de pauvreté, il dépasse celui qui permet d'obtenir la complémentaire santé de la CMU (couverture maladie universelle).

Afin de regarder la situation de l'ensemble des retraité-es, sur l'ensemble de la pension (de base et com

plémentaire), il faut utiliser le dernier bilan publié de l'Insee qui reprend l'état de 2010. Les retraités touchent en moyenne 1 216 € (1 562 pour les hommes et 899 pour les femmes ce qui montre les disparités, qui s'accroissent avec l'allongement de la durée de la cotisation depuis 2003), 2,3 millions (17%) ont moins de 600 €, 0,6 million (4,5%) ne touchent que le minimum vieillesse (dont 60 de femmes), le minimum contributif concerne de plus en plus de retraités, 0,24 million en 1984 et 3,7 millions en 2005.

	Montant mensuel (avantage principal de droit direct) en euros	Écart relatif de la pension des femmes à celle des hommes (en %)
CNAV	552	-27
MSA salariés	179	-22
ARRCO	294	-41
AGIRC	729	-59
Fonction publique d'État civile ⁽¹⁾	1 897	-15
Fonction publique d'État militaire ⁽¹⁾	1 580	-23
CNRACL ⁽²⁾	1 207	-11
IRCANTEC	93	-38
MSA non-salariés	347	-25
RSI commerçants	274	-38
RSI commerçants complémentaire	110	-32
RSI artisans	332	-42
RSI artisans complémentaire	128	-56
CNIEG	2 306	-30
SNCF ⁽³⁾	1 791	-19
RATP	2 039	-17
CRPCEN	926	-39
CAVIMAC	277	-6
Ensemble, tous régimes confondus ⁽⁴⁾	1 216	-42

Dossier revendicatif général

Gérard Gourguechon fait état de l'avancée des travaux du C.A. sur ce dossier revendicatif général de l'UNIRS et précise les conditions dans lesquelles il conviendra de le compléter collectivement et démocratiquement dans les prochains mois.

Il s'agit de savoir quel genre de syndicalisme spécifique aux personnes retraitées nous devons construire à Solidaires. Les personnes retraitées, comme nous l'avons déjà dit et écrit par ailleurs, sont placées « hors les murs » de l'entreprise ; elles ne sont donc plus confrontées directement au système de production capitaliste tel qu'il se pratique sur les lieux de travail. Pour autant, les personnes retraitées sont bien confrontées au capitalisme, et particulièrement au capitalisme financier, lequel a l'ambition de coloniser l'ensemble de la planète. Les salariés « retraités » ne peuvent pas militer sur un lieu de travail, dans leur entreprise, dans leur administration. Ils sont présents « dans la cité », et, dans la cité, ils sont bien confrontés au système. C'est donc un syndicalisme « citoyen » qui doit être pratiqué par les personnes retraitées : il s'agit toujours d'action syndicale, et non d'action politique, dès lors qu'elle est prise en charge, débattue, décidée, et exercée par l'organisation syndicale.

Notre travail devrait déboucher sur un dossier qui pourrait comporter plusieurs chapitres liés chacun à un thème revendicatif :

- La place des personnes retraitées dans la société.
- Le pouvoir d'achat des personnes retraitées.
- Le logement des personnes retraitées.
- La santé des personnes retraitées.

- L'accompagnement et l'aide à l'autonomie des personnes retraitées et fragilisées.
- La tutelle et la curatelle des personnes retraitées.

Le dernier chapitre porterait sur la façon avec laquelle l'UNIRS se propose d'organiser des retraités actifs dans des formes nouvelles d'action syndicale.

Quelques interventions viennent confirmer l'intérêt de pas mal de camarades pour ce travail. Plusieurs idées sont d'ores et déjà apportées en complément :

- On ne se bat pas seulement « pour soi », ou même « pour ses enfants », mais aussi pour des valeurs, etc.
- Il nous faudra réfléchir sur les niveaux d'inégalités « acceptables » dans une société (par exemple, quelle « hiérarchie » des salaires ? quelle « hiérarchie » des retraites ? faut-il imaginer un plafonnement ?).
- Il nous faudra faire le lien entre les conditions de travail de chacune et de chacun durant sa « vie active » et ses conditions de vie et de santé après sa vie active ; les personnes retraitées portent les stigmates de leur vie professionnelle. L'accès au loisir, l'accès à la culture, etc, sont, de fait, rendus très difficiles pour certaines personnes, en fonction de leurs conditions de travail (travail de nuit, le dimanche, etc). Des conditions d'emploi et de travail « hors normes » justifient totalement que ces personnes puissent quitter le travail plus tôt pour « exister » un peu et un peu plus.

Motion d'actualité

Gérard Gourguechon fait lecture d'un projet de motion d'actualité mis au point par le C.A. de l'UNIRS hier 30 mars 2012. Plusieurs interventions dans la salle permettent d'améliorer et de préciser le texte qui est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

Texte de la motion adoptée :

L'Assemblée générale de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) du 31 mai 2012 a tout d'abord débattu de l'activité de l'UNIRS depuis l'Assemblée générale du 31 mars 2011. Lors de cette assemblée générale, nous avons pu adopter notre dossier :

« Pour une politique générale d'accompagnement et d'aide à l'autonomie des personnes fragilisées, au sein de la Sécurité sociale ».

Ce dossier a ensuite été porté au sein de l'Union syndicale Solidaires qui, lors de son congrès de juin 2011, en a retenu une grande partie. Malgré le silence constant, au niveau national, des autres organisations syndicales de retraités face à nos multiples propositions de rencontres sur ce thème, nous avons pu porter aussi notre revendication d'une couverture à 100% par la Sécurité sociale devant quelques autorités publiques. Pendant tout le premier semestre 2011, le gouvernement Sarkozy – Fillon a organisé de très nombreux colloques et débats et a formulé de nombreuses promesses de réformes, certaines apparaissant comme autant de menaces pour la solidarité nationale.

Toute cette agitation s'est achevée par un abandon en rase campagne de ce qui avait été annoncé comme une priorité du candidat Sarkozy en 2007. En effet, en septembre 2011, le gouvernement Fillon sacrifiait les personnes en manque d'autonomie sur l'autel de la finance, car il ne fallait pas augmenter les dépenses publiques pour ne pas déplaire aux marchés financiers.

Lors de la campagne pour les élections présidentielles 2012, l'UNIRS a envoyé aux candidats et candidates un dossier de 6 pages exposant ses principales propositions pour une « Aide à l'autonomie des personnes fragilisées » : notamment une prise en charge par la solidarité nationale. Il leur demandait alors leur positionnement sur ces questions et éventuellement une rencontre pour en débattre.

Seuls, Jean-Luc Mélenchon, Nicolas Dupont-Aignan et Philippe Poutou nous ont répondu. Les deux candidats du deuxième tour n'ont pas été très prolixes sur ce thème, notons toutefois que F. Hollande, lors d'un journal de 20 heures, avait précisé que cette prise en charge devait être financée par la solidarité nationale.

L'Assemblée générale de l'UNIRS du 31 mai 2012 a enregistré avec satisfaction qu'une majorité des votants a fort heureusement évité au pays un deuxième quinquennat avec Sarkozy. Le pire a été évité. Mais la satisfaction de nos revendications sera toujours, pour l'essentiel, le résultat de nos actions et de nos luttes, comme nous l'exprimions à la veille des élections. Il est tout à fait évident que celles et ceux dont l'intérêt est de

maintenir le système libéral actuel, dominé par la finance, accentuant les avantages d'une minorité, accroissant les inégalités et réduisant les espaces démocratiques, feront tout leur possible pour empêcher toute orientation différente.

Au cours des douze prochains mois, nous aurons donc, au sein de l'Union syndicale Solidaires, à faire vivre un syndicalisme efficace pour la satisfaction des revendications et pour l'élargissement des solidarités.

Tout d'abord et de façon plus spécifique, nous porterons notre dossier « **Aide à l'autonomie des personnes fragilisées** » pour que des orientations déterminantes soient prises afin d'obtenir une prise en charge collective totale par la Sécurité sociale des aides nécessaires à leur autonomie mais aussi pour que des mesures d'urgence soient mises en place afin d'améliorer leur situation ainsi que celle de leurs aidants et pour faire en sorte que les investisseurs privés et les financiers soient progressivement mis hors de ce secteur qui doit, à terme, relever d'un service public.

D'autre part, nous continuerons de préconiser pour l'UNIRS la pratique d'un syndicalisme que nous pourrions qualifier de citoyen. En effet, les personnes retraitées, placées du fait de leur âge, « hors les murs » des lieux de travail, ont un large champ d'intervention ouvert à leurs mobilisations dans la cité, **là où le capitalisme financier poursuit aussi son emprise et ses ravages**. Aujourd'hui il développe son emprise, non seulement dans l'entreprise, mais aussi dans l'ensemble de la société et là, il agit sur tous les fronts, dans tous les domaines, et sur tous les aspects de la vie. **Il serait donc vain de croire qu'on pourrait le faire reculer sur le lieu de travail tout en lui laissant le champ totalement libre dans la cité.**

Il nous faut donc agir pour une réduction des inégalités économiques, sociales, sanitaires, culturelles et territoriales. Ceci passe notamment par une amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées, par le renforcement des services publics sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement de tous ceux qui permettent l'accès aux soins et le maintien en bonne santé.

Enfin, ce syndicalisme citoyen doit aussi viser à la construction d'une véritable démocratie économique, sociale et politique. Une telle démocratie suppose donc un retour à des choix démocratiques en reprenant notamment tous les pouvoirs qui ont été concédés depuis trop d'années aux détenteurs de capitaux nationaux, européens et internationaux, en vue de la construction d'une véritable société du « Mieux vivre ensemble » entre les nombreuses composantes de la société.